

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 26

1er juillet 1970

RAPPORT DE M. SHARP SUR LA RÉUNION DE L'OTAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déposé à la Chambre des communes le 8 juin, les textes du communiqué et de la déclaration publiés à l'issue de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN qui s'est tenue à Rome récemment.

Après son séjour en Italie, M. Sharp s'est rendu en Yougoslavie, en Roumanie et en Irlande. Voici le rapport qu'il a donné de la réunion des ministres et de son voyage:

... Des discussions sont déjà en cours entre divers membres de l'OTAN et des pays du bloc soviétique sur d'importants problèmes Est-Ouest, comme la limitation des armes stratégiques, Berlin, et les relations de la République fédérale d'Allemagne avec ses voisins de l'Est. A Rome, les ministres de

l'OTAN se sont réunis pour examiner quelles autres mesures l'Alliance et ses membres pourraient prendre afin de favoriser l'amélioration des relations Est-Ouest.

Une possibilité étudiée à Rome serait de tenter une démarche pour amorcer des discussions multilatérales plus étendues, soit sous la forme d'une grande conférence ou d'une série de conférences, soit sous celle d'une commission permanente pour l'étude des problèmes Est-Ouest, le Canada étant d'avis que la tenue d'une conférence au moment approprié et dans des circonstances propices serait particulièrement utile. Nous avons estimé toutefois que la décision de convoquer une réunion ne devait pas être effectivement prise avant qu'il se manifeste un accord Est-Ouest quant aux objectifs de la conférence et quant aux sujets qui pourraient être utilement examinés, et avant que s'offrent des chances raisonnables de succès pour cette conférence. Nous avons de même jugé valable l'idée d'établir une commission permanente, bien qu'à notre avis, le moment ne fût pas encore propice à sa création. Les progrès dans les conversations Est-Ouest dont j'ai parlé il y a un instant seraient, à notre avis, un bon moyen de déterminer quand le moment serait venu d'élargir le cadre des discussions pour qu'il devienne un forum multilatéral général. Nous devons garder à l'esprit l'importance fondamentale qu'il y a à aller de l'avant sur le fond des questions non réglées.

PRINCIPES DIRECTEURS TOUCHANT LA RÉDUCTION DES FORCES

Le Canada a souligné à Rome l'avantage qu'il y aurait à élargir la gamme des questions faisant l'objet de discussions avec l'Est. En 1968 et 1969, l'OTAN avait déjà manifesté de l'intérêt devant la possibilité de réductions mutuelles et équilibrées des Forces en Europe centrale, mais il n'y a eu jusqu'ici aucune réaction soviétique officielle. A Rome, le Canada a invité l'OTAN à aller au-delà de sa posi-

SOMMAIRE

Rapport de M. Sharp sur la réunion de l'OTAN	1
Ventes de blé canadien	2
Aide à une université du Pacifique	2
Insigne de l'Inventeur	3
Nouveau réacteur nucléaire	3
Accord relatif aux réclamations auprès de la Hongrie	4
Une invention récente: le perma-timbre	5
Le général Burns à l'Université Queen's ..	5
Le rosier <i>Frobisher</i>	5
Une protection pour les exportateurs	6
Traitements des professeurs d'universités ..	6
Commission mixte Canada-Tunisie	6

tion précédente et à offrir clairement d'explorer avec les membres du Pacte de Varsovie les moyens d'entamer des négociations sur la réduction de Forces. Afin de démontrer le caractère sérieux de cette démarche, l'offre de l'Alliance devrait comprendre des principes directeurs visant la réduction et un mode précis de communications avec l'autre partie. Une telle offre explicite, formulée prochainement aurait, selon nous, la meilleure chance d'obtenir une réponse positive.

Nos deux grandes préoccupations à Rome ont été, en premier lieu, d'inviter l'Alliance à adopter une attitude positive mais réaliste à l'endroit des discussions multilatérales, avec priorité accordée à la substance des problèmes en jeu; et, deuxièmement, de demander que l'OTAN fasse une offre ferme de conversations touchant la réduction équilibrée des Forces.

A ces deux égards, l'issue de la réunion a été extrêmement satisfaisante pour le Canada. Sur le premier point, les participants ont convenu que dans la mesure où des progrès sont enregistrés à la suite des discussions qui se poursuivent, notamment sur la question de l'Allemagne et de Berlin, les gouvernements alliés seraient prêts à entrer en contacts multilatéraux avec tous les gouvernements intéressés. L'un des principaux objectifs serait de rechercher quand il serait possible de convoquer une conférence... Cette manière raisonnée d'aborder pas à pas la question d'une conférence est conforme à notre mode de pensée. Le communiqué mentionne également la création éventuelle d'un organisme permanent en temps opportun, afin de permettre l'amorce des négociations multilatérales.

INVITATION AU DIALOGUE

En ce qui concerne le deuxième point, la déclaration de l'OTAN sur la réduction équilibrée des Forces invite expressément les États intéressés à tenir des entretiens préliminaires sur le sujet et fait prévoir quatre points précis que les alliés présenteraient au cours de ces entretiens. Le ministre des Affaires étrangères d'Italie a été prié de transmettre l'offre à l'autre partie et, en réalité, il l'a déjà fait.

Tous les députés conviendront, je crois, que les positions prises par l'Alliance atlantique à Rome équivalent à un bon pas en avant dans la démarche entreprise pour améliorer les relations avec l'Est. J'ai été également frappé par l'esprit de coopération et la volonté de compromis dont tous les membres ont fait preuve à la réunion.

Nous allons guetter tout indice de bonne volonté ou de réaction positive de l'autre partie. Les premiers résultats se feront peut-être attendre, mais au cours des mois qui viennent, le Canada et d'autres membres de l'Alliance vont étudier avec soin les possibilités d'une conférence et de conversations sur la réduction équilibrée des Forces, afin de maintenir l'impact de notre lancée actuelle.

Pendant mon séjour à Rome, j'ai rendu visite pour la première fois au secrétaire d'État du Vatican.

De Rome, je suis allé à Belgrade, puis à Bucarest, en réponse à l'invitation des Gouvernements de la Yougoslavie et de la Roumanie. En Roumanie, j'ai survolé une partie des régions inondées et j'ai pu me rendre compte de la désolation causée par cette tragique catastrophe nationale, et j'ai compris ce qu'un sinistre de ce genre comporté de souffrances humaines ainsi que le recul important qu'il fait subir à l'économie du pays. Sur le chemin de retour, j'ai fait une courte visite officielle à Dublin.

Dans chaque cas, j'ai eu des entretiens avec le président, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sur une gamme étendue de questions d'intérêt bilatéral et international, notamment sur les résultats de la réunion ministérielle de l'OTAN...

VENTES DE BLÉ CANADIEN

La vente de 600,000 tonnes métriques (22.4 millions de boisseaux) de blé par la Commission du blé à l'Agence canadienne de développement international a été annoncée récemment par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang.

Cette vente qui totalise une somme de 40 millions de dollars est destinée à l'Inde et entre dans le cadre du programme canadien d'aide alimentaire à l'étranger sous la juridiction de l'Agence canadienne de développement international. Les envois seront faits de ports situés sur la Côte du Pacifique et sur le Saint-Laurent, de juin à septembre prochain.

C'est la quatrième vente majeure de blé annoncée au cours des cinq dernières semaines. L'on a déjà vendu 7.4 millions de boisseaux à la Syrie, 7.4 millions au Pérou et 18.3 millions à la République arabe unie.

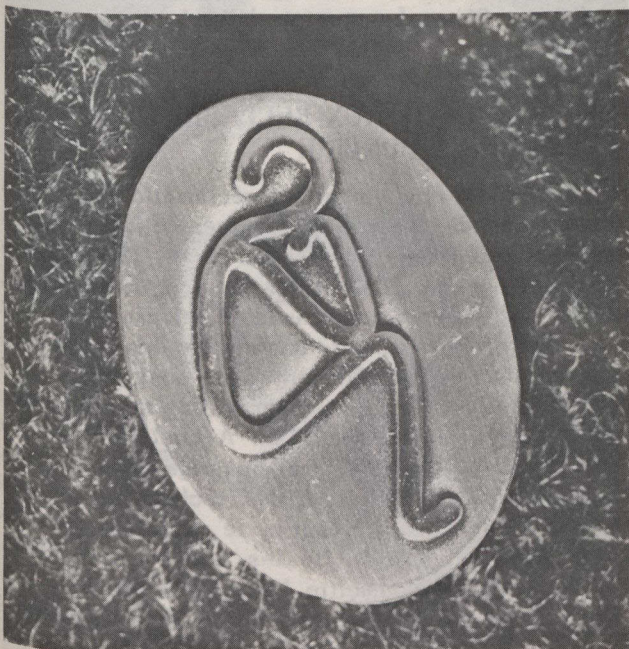
AIDE À UNE UNIVERSITÉ DU PACIFIQUE

La *University of the South Pacific*, dans l'archipel de Fidji, recevra du Gouvernement du Canada une assistance de \$250,000 répartie sur les deux prochaines années. Cette assistance, administrée par l'Agence canadienne de développement international, comprend une somme d'environ \$100,000 en bourses d'études qui permettront à des étudiants de Fidji et des îles avoisinantes de se perfectionner à la *University of the South Pacific*. Les bourses canadiennes (*Canada Scholarships*) seront disponibles pour l'obtention de grades et de diplômes dans les Collèges de Développement social et économique, des Ressources naturelles, de même qu'à l'École normale, tous rattachés à l'Université.

L'entente canadienne comprend aussi la fourniture de deux ou trois professeurs et de matériel de recherche scientifique à l'université. La *University of the South Pacific* envisage aussi la possibilité d'un jumelage avec une université de l'ouest du Canada. Ce dernier projet inclurait un échange de personnel entre les deux institutions, une collaboration dans leurs travaux de recherche scientifique et une coopération dans des domaines connexes.

INSIGNE DE L'INVENTEUR

La compagnie *Canadian Patents and Development Limited* vient d'octroyer des permis à trois cent quatre-vingt-dix inventeurs canadiens dont les produits ont été brevetés pour l'exploitation commerciale. Ces inventeurs peuvent maintenant arborer un insigne spécial "l'Inventeur" au revers de leur veston. Le dessin – version stylisée du "Penseur de Rodin" – a été choisi comme symbole officiel de la *Canadian Patents and Development Limited*, subsi-



diaire du Conseil national de recherches du Canada, lequel est chargé d'accorder des brevets et permis d'invention aux savants universitaires et aux autres hommes de science qui travaillent pour l'État.

Ces insignes de forme ovale, mesurant environ un demi-pouce, sont couleur argent et portent un dessin lustré en relief. Ils ont été attribués à des inventeurs dont les brevets, délivrés entre 1954 et 1969, sont largement exploités par la *Canadian Patents and Development Limited*. Chaque insigne s'accompagne d'un certificat qui confère à celui qui le reçoit le titre d'inventeur.

M. B.G. Ballard, président de la compagnie, déclare que "l'Inventeur" a été conçu à cause de l'association très étroite et très vaste qui existe entre les activités de la compagnie et les inventions, et aussi parce que le processus de l'invention comporte inévitablement de profondes réflexions.

M. Ballard précise que l'emploi de ce symbole se limitera aux inventeurs authentiques: "Nous avons établi des restrictions, parce que tout au long de l'histoire de l'humanité, les inventeurs, peu nombreux par rapport à l'ensemble des humains, ont fourni à la société un apport beaucoup plus considérable que leur nombre ne le ferait croire. Nous croyons qu'il ne faudrait pas accorder le titre d'inventeur trop facilement", a ajouté M. Ballard.

Chaque inventeur a réagi à cette déclaration d'une façon tellement favorable que M. Ballard avoue que l'enthousiasme manifesté par plusieurs récipiendaires dépasse ses espérances.

NOUVEAU RÉACTEUR NUCLÉAIRE

Un nouveau petit réacteur nucléaire ayant de nombreuses applications possibles (depuis les études sur la pollution jusqu'à la détection des crimes) a commencé sa campagne d'essais dans les laboratoires de l'Énergie atomique du Canada, limitée à Chalk River.

Ce réacteur qui s'appelle *Slowpoke* a divergé au début du mois. On lui fait actuellement subir une série d'essais ayant pour but de confirmer ses possibilités du point de vue fonctionnement et application.

Le cœur de ce réacteur, qui contient de l'uranium enrichi comme combustible, ne mesure que 9 pouces de diamètre et 10 pouces de hauteur. La cuve du réacteur NRU, le plus grand des réacteurs de Chalk River, est 3,000 fois plus grande en volume.

En dépit de sa petite taille *Slowpoke* a d'étonnantes caractéristiques opérationnelles. Il est conçu pour fonctionner de façon fiable sans entretien. On peut le mettre en marche ou l'arrêter avec un simple interrupteur et on peut le faire fonctionner pendant 10 ans sans changer son combustible.

Comme producteur de neutrons, *Slowpoke* peut servir pour les analyses par activation neutronique*, pour la production de radioéléments à courte vie, pour le traitement médical, pour la recherche universitaire et hospitalière et pour les travaux des experts légistes.

HISTORIQUE

Slowpoke est l'abréviation de *Safe Low Power Critical Experiment*. Il a été conçu il y a quelques années à l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell, au Manitoba, lors d'une étude relative au développement et à la mise en marche d'un petit

*L'analyse par activation neutronique est une méthode qui permet d'identifier et de mesurer les éléments chimiques d'une matière bombardée par des neutrons. Les atomes radioactifs nouvellement formés dans l'échantillon donnent des radiations nucléaires qui indiquent le genre d'atomes présents et leur nombre. L'analyse par activation a des applications scientifiques, industrielles, archéologiques et criminelles.

réacteur de puissance. Les données découlant de cette étude ont permis de conclure que quel que soit le soin apporté par les ingénieurs à la conception des petites centrales nucléaires, leur construction et leur exploitation coûteraient plus cher que celles des centrales classiques comparables.

Durant l'évaluation des petits réacteurs, de nouvelles données provenant des laboratoires scientifiques de Las Alamos, aux États-Unis, ont montré qu'il était possible de construire de petits réacteurs exigeant moins d'uranium que l'on croyait. En se basant sur ce renseignement et sur l'expérience acquise au cours de l'enquête de Whiteshell, plusieurs membres du Groupe d'étude ont porté leur attention sur un concept de réacteur qui permettrait de produire des neutrons plutôt que de l'énergie. Ce regain d'intérêt a été motivé par une demande grandissante de neutrons, particulièrement dans le domaine de l'analyse par activation neutronique.

CONCEPTION ÉCONOMIQUE

A la fin de 1967 deux membres de l'équipe de Whiteshell, J.W. Hilborn et R.B. Lyon, avaient proposé *Slowpoke*. Leur proposition comportait une grande simplification conceptuelle permettant d'espérer des frais d'investissement et d'exploitation bien inférieurs à ceux de tous les dispositifs semblables précédemment considérés. L'emploi d'un très petit cœur de combustible plongé dans l'eau et entouré par un réflecteur de béryllium permet d'avoir recours au coefficient négatif inhérent comme mécanisme primaire de sécurité. Lorsque l'eau en contact avec le combustible s'échauffe, son efficacité, comme modérateur, décroît et la puissance de la fission est automatiquement limitée à un niveau sûr.

Les dispositifs de sécurité électromécaniques de type classique ne sont pas nécessaires. On n'a pas besoin non plus des techniciens spécialisés normalement requis pour les essais et la maintenance. En cours de marche normale le flux neutronique est maintenu au niveau voulu par une barre de commande actionnée automatiquement. Les procédures de fonctionnement sont réduites au minimum de telle sorte qu'un personnel relativement peu qualifié peut faire marcher le réacteur en toute sécurité. (L'un des principaux objectifs du programme d'essai actuel est de montrer expérimentalement que les dispositifs électromécaniques classiques ne sont pas nécessaires).

La capacité de production de neutrons du *Slowpoke* comble le vide existant entre les sources radioactives ayant une intensité relativement faible et les réacteurs de recherche à haute puissance. Les cellules d'irradiation sont situées dans le réflecteur de béryllium et les échantillons sont insérés et enlevés au moyen de tubes de transfert pneumatiques.

USAGES MULTIPLES

Les neutrons provenant du *Slowpoke* peuvent servir dans les analyses par activation pour détecter les impuretés des matériaux industriels pour le contrôle de la qualité et de l'environnement dans la lutte

contre la pollution. On peut également produire des radioéléments à très courte vie pour les études avec traceurs ou pour le traitement de certaines tumeurs. Une autre utilisation possible est la radiographie neutronique.

Le personnel de Chalk River, en coopération avec le Groupe commercial de l'EACL et avec le Groupe d'études de Peterborough, a rédigé les spécifications techniques d'un *Slowpoke* de 5 kilowatts pour utilisation commerciale. Un prototype sera construit par le Groupe commercial de l'EACL. En admettant qu'il réponde aux exigences économiques et techniques, *Slowpoke* sera produit et vendu par ce Groupe.

ACCORD RELATIF AUX RÉCLAMATIONS AUPRÈS DE LA HONGRIE

Un Accord concernant les réclamations que des citoyens canadiens ont encore auprès de la Hongrie a été signé récemment à Budapest par M. T. Wainman-Wood, ambassadeur du Canada en Hongrie, agissant au nom du Gouvernement canadien, et par M. Karoly Reti, chef de département au ministère des Finances, agissant au nom du Gouvernement hongrois. L'Accord est entré en vigueur au moment de sa signature.

En 1964, à la suite d'un Accord préliminaire conclu avec le Gouvernement hongrois en vue de la négociation d'un règlement des réclamations canadiennes auprès de la Hongrie, le ministère des Affaires extérieures a invité les citoyens canadiens intéressés à lui soumettre leurs réclamations. Des négociations entre représentants des deux Gouvernements ont commencé à Budapest en janvier 1966 et ont eu lieu à diverses reprises par la suite dans cette ville et à Ottawa.

Les réclamations qui font l'objet de l'Accord résultent des mesures de nationalisation de l'après-guerre et autres mesures analogues mises en oeuvre par le Gouvernement hongrois; elles entrent aussi dans le cadre des obligations contractées par le Gouvernement hongrois en vertu des Articles 24 et 26 du Traité de Paix du 10 février 1947 avec la Hongrie, et en vertu des Articles 231 et 232 du Traité de Trianon du 4 juin 1920.

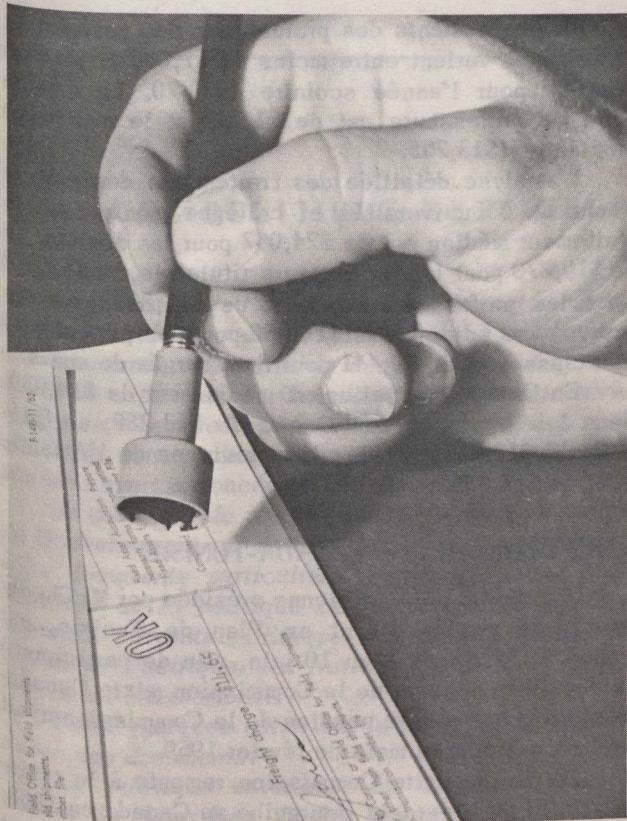
Pour être acceptable aux fins de l'Accord, toute réclamation doit avoir appartenu sans interruption au citoyen canadien en cause depuis le moment de la perte des biens jusqu'à la date de l'Accord.

L'Accord pourvoit au règlement par le paiement d'une somme globale de 1.1 million de dollars, à répartir en cinq versements annuels égaux, dont le premier doit être fait dans un délai de deux mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord.

Une Commission des réclamations sera établie sous peu afin d'examiner chacune des réclamations et de faire des recommandations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au ministre des Finances concernant la répartition du produit du règlement. On communiquera en temps opportun avec les personnes qui ont déposé des réclamations.

UNE INVENTION RÉCENTE: LE PERMA-TIMBRE

Les provinces de l'Ouest disposent maintenant d'un timbre à main qui a sa propre provision d'encre et peut faire plus de 25,000 impressions avant d'être remplacé. Ce timbre de conception récente est l'une des premières applications commerciales du "porelon" sur le marché. Le "porelon" est un genre de plastique microporeux mis au point par S.C. Johnson & Sons Inc., fabricants de la cire Johnson.



Le perma-timbre est conçu pour des marquages répétés et sert aussi à parafes des documents. Cet instrument très léger ressemble à un capuchon de crayon et s'adapte à l'extrémité d'un crayon ordinaire.

L'incorporation de l'encre dans le timbre au moment de la fabrication de celui-ci élimine la nécessité du tampon encreur et les risques de taches d'encre sur les doigts et les documents. Pour timbrer un document, une seule opération suffit, car il n'est plus besoin du bruyant va-et-vient du tampon encreur au papier, et vice versa.

La matière première du "porelon" est une sorte de plastique inusité qui remplace le caoutchouc utilisé dans la fabrication du timbre traditionnel. Les pores microscopiques mesurant à peine un micron retiennent une encre spéciale et la libèrent à un rythme déterminé d'avance dès qu'on y exerce une pression. Après chaque usage, la surface imprimante renouvelle sa provision d'encre par capillarité.

L'encre ne peut couler ni s'assécher et n'est libérée qu'à l'usage. Elle imbibe le papier, le tissu

ou toute surface absorbante et peut donner jusqu'à 25,000 impressions parfaites et sans bavures. En plus d'éliminer le traditionnel tampon encreur, le perma-timbre peut aussi reproduire des petits caractères typographiques, des dessins aux traits fins et même des photographies.

LE GÉNÉRAL BURNS À L'UNIVERSITÉ QUEEN'S

M. John J. Deutsch, recteur de l'université Queen's de Kingston (Ontario), a annoncé la nomination du lieutenant-général E.L.M. Burns comme boursier *Skelton-Clark* pour l'année 1970-1971. Le général Burns passera une année à la section des sciences politiques et fera de la recherche sur un projet de contrôle de l'armement, recherche qui lui servira de documentation pour un livre, qu'il doit écrire sur cette question.

Depuis bien des années, la carrière du général Burns est marquée par un intérêt tout spécial pour les questions de désarmement. Ses écrits sur le sujet, surtout ceux qui touchent à la position du Canada en cette matière, ont été publiés dans plusieurs revues britanniques, américaines et canadiennes et, en 1966, paraissait *Megamurder*, l'un des quatre livres qu'il a publiés. Le général Burns a été le représentant canadien le plus remarqué à la Conférence des dix puissances sur le désarmement (1960) et à la Conférence des dix-huit puissances sur le désarmement (1962 à 1968) à Genève.

Le général Burns entreprendra son travail de recherche à l'université Queen's en septembre, sous les auspices de la fondation *Skelton-Clark Memorial* créée pour permettre à des fonctionnaires, hommes politiques et universitaires choisis, d'étudier à l'université pendant un an, libérés pendant ce temps de leurs fonctions régulières. Ils peuvent ainsi rédiger dans un climat favorable des ouvrages sur les questions de politique canadienne qui les intéressent particulièrement. Les deux derniers boursiers *Skelton-Clark* ont été M. Dalton K. Camp et le sénateur C.G. (Chubby) Powers.

LE ROSIER FROBISHER

Le rosier *Martin Frobisher**, création de Mme Felicitas Svejda, de la station de recherches d'Ottawa, s'est révélé une réussite dès son apparition. Les pépiniéristes, ont écoulé tout leur stock depuis quelque temps déjà. A en juger par la demande ce printemps, il faudra plusieurs années de propagation de la nouvelle variété pour satisfaire pleinement la demande.

Le *Martin Frobisher* est l'un des très rares rosiers canadiens capables de supporter la froidure de nos hivers.

* (Voir le Bulletin hebdomadaire canadien, Vol. 25, No 18 du 6 mai 1970 ainsi que Vol. 23, No 49, du 4 décembre 1968)

UNE PROTECTION POUR LES EXPORTATEURS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé à la Chambre des communes, un programme en quatre parties visant à protéger les exportateurs canadiens de pertes encourues à cause des facilités de financement à l'exportation accordés par certains gouvernements étrangers. M. Pepin a déclaré que "la plupart des pays évolués accordent déjà depuis plusieurs années, des facilités de financement à leurs exportations. Durant les deux dernières années, cependant, même si les taux d'intérêt ont partout augmenté très rapidement, certains gouvernements ont maintenu leurs taux de financement aux exportations au même niveau qu'auparavant".

"En plus d'une pénurie de fonds sur les marchés domestiques, la possibilité de financer à des taux d'intérêt plus bas est devenu un élément important influant sur les ventes à l'exportation dans les pays industrialisés. C'est là le problème," a ajouté le ministre.

MESURES PROPOSÉES

Afin de protéger nos manufacturiers des torts que pourrait leur causer ce genre de concurrence, M. Pepin déclare que le Gouvernement prendra les mesures suivantes:

Premièrement, le Canada aura recours à tous les moyens compatibles avec ses engagements internationaux afin de restreindre, je le répète, le financement par les gouvernements étrangers de leurs exportations vers le Canada dans les cas où cela porte préjudice à l'industrie canadienne. Dans ce contexte, nous envisagerons, dans des cas spécifiques, le recours aux dispositions de la Loi anti-dumping.

Deuxièmement, nous faisons des démarches auprès de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) pour l'établissement de règles visant l'octroi, entre pays industrialisés, de crédits à l'exportation recevant un appui gouvernemental.

Troisièmement, en offrant des stimulants, le ministère de l'Expansion économique régionale tiendra compte des conséquences défavorables que le financement à l'exportation offert par les gouvernements étrangers peut avoir sur l'industrie canadienne. La Loi sur les stimulants à l'expansion régionale prévoit déjà que les manufacturiers canadiens auront toujours l'occasion de fournir la machinerie et l'équipement nécessaires à la réalisation de projets bénéficiant de cette loi s'ils sont concurrentiels en matière de prix, qualité et livraison.

Quatrièmement, en attendant l'établissement de règles internationales, la Société pour l'expansion des exportations continuera à offrir aux firmes canadiennes des conditions de financement comparables à celles des autres pays afin qu'elles demeurent concurrentielles, à l'étranger, lorsqu'elles le sont en matière de prix, de qualité et de livraison.

M. Pepin a souligné que le Gouvernement est convaincu que, dans plusieurs cas, le fait que les fabricants étrangers bénéficient d'excellentes facilités de financement a nuí considérablement aux entreprises canadiennes qui auraient pu autrement soutenir la concurrence aussi bien en matière de prix que de qualité et de délais de livraison.

TRAITEMENTS DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉS

Les traitements des professeurs des universités et collèges varient entre moins de \$7,000 et plus de \$30,000 pour l'année scolaire 1969-70. Le nombre total de professeurs est de 21,742 et le traitement médian, de \$13,265.

L'analyse détaillée des traitements des professeurs de 65 universités et collèges montre que le traitement médian est de \$24,067 pour les doyens, de \$19,870 pour les professeurs titulaires, de \$15,012 pour les professeurs agrégés, de \$11,837 pour les professeurs adjoints, de \$14,050 pour les professeurs non classés et de \$9,441 pour les chargés de cours.

En Ontario, le traitement médian est de \$14,030; dans les provinces de l'Ouest, de \$13,288; au Québec, de \$13,016; et dans les provinces de l'Atlantique, de \$11,535.

COMMISSION MIXTE CANADA-TUNISIE

Une délégation tunisienne présidée par M. Chedly Ayari, secrétaire d'État au Plan de Tunisie, est venue à Ottawa du 8 au 10 juin, afin de participer à la deuxième session de la Commission mixte Canada-Tunisie. La première session de la Commission avait eu lieu à Tunis au mois de février 1969.

L'idée de cette Commission remonte à la visite officielle du Président Bourguiba au Canada en 1968. Les réunions périodiques de la Commission offrent l'opportunité aux deux pays de traiter en profondeur les problèmes qui leur sont communs.

Après avoir fait un tour d'horizon des questions internationales et des problèmes d'intérêt commun, la Commission a passé en revue la plupart des domaines qui intéressent tout particulièrement les deux pays dans leurs relations bilatérales. Ainsi le programme de coopération économique et technique, les relations commerciales, les affaires culturelles et l'immigration ont fait l'objet d'une analyse en profondeur. La Commission a fait le point dans tous ces domaines et a fourni l'occasion d'arrêter les orientations qui seront suivies à l'avenir.

La délégation canadienne était présidée par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comprenait M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire, l'ambassadeur canadien à Tunis, M. d'Iberville Fortier, ainsi que des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Agence canadienne de Développement international (ACDI).